

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 409

Artikel: L'activité du Comité international féminin pour le désarmement

Autor: V.D.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On voit qu'il y a eu là ample matière à d'intéressants échanges de vues, et à des conclusions utiles. Notons tout spécialement la décision prise de charger M. J. Destree (Belgique), l'un des membres du sous-Comité, de l'élaboration d'un film documentaire et éducatif sur la S. d. N. (choses joliment nécessaires, par parenthèse, car, jusqu'à présent, tout ce que l'on possède dans ce domaine est d'une navrante pauvreté ! (Réd.), les détails fournis par des Comités nationaux en relations avec ce sous-Comité sur la publication de manuels sur les relations internationales, et les résultats d'une enquête menée par l'Institut de Coopération intellectuelle de Paris sur les aspects éducatifs de la radio-diffusion. M. F.

Les effets du chômage sur les enfants et les adolescents en Suisse

Au moment où l'on se préoccupe tant du chômage au point de vue politique, économique, ou social, il est du plus grand intérêt de connaître ses répercussions sur les jeunes générations. Elles sont d'une gravité impressionnante.

La crise économique se fait sentir plus particulièrement chez nous depuis le début de l'année 1931. Quelques industries sont durement atteintes, celles du textile, des machines et plus encore la broderie, l'horlogerie et leurs branches annexes. La population de la Chaux-de-Fonds et de Saint-Gall a diminué. Dans la Suisse orientale, beaucoup d'ouvriers possèdent des cultures potagères ou même de petites fermes et, sur ce point le Jura est moins favorisé à cause de son altitude et de son sol pauvre. Les ouvriers suisses étant, pour la plupart, des ouvriers qualifiés et semi-qualifiés, leur niveau intellectuel relativement élevé leur rend difficiles des travaux tels que drainages, constructions de routes, etc.; ils ne sont pas assez forts physiquement pour ces durs travaux, et ils craignent de perdre la délicatesse du toucher. Le nombre des chômeurs inscrits a passé de 23.000 en décembre 1930 à 50.000 en décembre 1931 et à 82.000 en décembre 1932.

Aucune étude systématique des effets du chômage sur les enfants n'a été faite jusqu'à présent en Suisse. *Pro Juventute* a envoyé un questionnaire à quelques-uns de ses collaborateurs, médecins, instituteurs, des régions industrielles du Jura neuchâtelois et bernois, et de la Suisse orientale. A ce questionnaire, trois médecins et dix instituteurs ont répondu. Cette enquête si réduite n'est en somme que des sondages en quelques points sensibles, et qui, joints à d'autres informations, indiquent que nos enfants ont relativement peu souffert, grâce aux économies des parents et aux secours de chômage.

On écrit de Saint-Imier (Jura bernois) : « Jusqu'ici les enfants n'ont pas trop pâti. Mais si la crise continue encore longtemps, la situation deviendra difficile, car l'école ne pourra plus soutenir l'effort de nourrir du quart au tiers des écoliers, comme elle l'a fait jusqu'ici, l'été aussi bien que l'hiver ».

Des médecins pensent que le chômage n'a pas entraîné un accroissement de maladies infantiles. La nourriture semble être suffisante, mais elle manque de variété et le fruit fait défaut. Des instituteurs constatent toutefois une progression dans la sous-alimentation et insistent sur l'absolue nécessité des distributions scolaires de pain et de lait. Les parents ont de la peine à renouveler la garde-robe des écoliers et la chaussure surtout. Les dons de vêtements usagés sont particulièrement appréciés. Le bienheureux fourreau ou tablier cache beaucoup de misères, mais une fois enlevé on voit des dessous absolument pitoyables.

Du Locle, un instituteur parlant au nom de ses collègues dit que le chômage a eu des effets désastreux sur le travail des écoliers... les enfants sont moins vifs et moins intelligents, l'attention et la diligence font aussi défaut.

De certaines des réponses reçues, il ressort que les devoirs à la maison sont mieux faits depuis que les pères devenus chômeurs ont le loisir de les surveiller. En d'autres cas, à défaut de cette surveillance, les devoirs sont bâclés parce que les parents, démoralisés par la crise, s'en désintéressent.

Il est bien compréhensible que le désarroi et la tristesse qui régissent dans les familles en proie aux soucis cuisants qu'entraîne le chômage, ont une fâcheuse répercussion sur le caractère des enfants. L'atmosphère familiale les oppresse; en classe, ils sont fréquemment préoccupés et l'esprit absent. Même les écoliers les plus jeunes souffrent inconsciemment de la situation. On voit qu'ils ne se sentent pas en sécurité, et il est évident qu'on ne peut les blâmer de leur inattention (rapport de M. Dottrens, directeur d'école genevoises).

¹ *Children, young People and Unemployment*, brochure éditée par l'Union internationale de secours aux enfants, 15, rue Lévrier, Genève, 150 fr. s. Cette première brochure contient les exposés d'enquêtes faites en Allemagne, aux Etats-Unis, en Belgique et en Suisse. Les deux premiers exposés sont les plus complets, mais nous nous attacherons surtout à décrire la situation dans notre pays.

De Saint-Gall, on se plaint de la plus grande difficulté de maintenir la discipline. Les enfants qui n'entendent à la maison que des paroles amères, prennent l'autorité en dégoût. De Moutier (Jura bernois) vient le même son de cloche: le caractère des enfants est fortement affecté par la mauvaise humeur des parents, par leur mécontentement et par leur amertume. Ils deviennent envieux et jaloux tous ceux qui ont une position meilleure que celle de leurs parents.

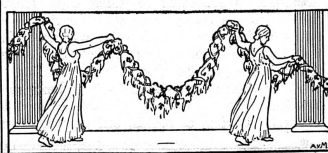
Quant aux adolescents atteints par le chômage, il n'existe pas de renseignements officiels. Sur les effets du chômage sur leur développement, c'est l'Office central pour les jeunes chômeurs de Zurich qui nous donnera des précisions. Sans avoir en mains des preuves de détérioration physique, le dit Office, étant requis à tout moment de fournir des bons pour la nourriture ou le logis, conclut que l'état de choses ne peut être que préjudiciable à la santé des jeunes chômeurs.

Au point de vue moral ou social, cet Office envisage que les jeunes deviennent pessimistes en ce qui concerne le travail, mais aussi la vie en général. Ils sont versatiles, sujets à des enthousiasmes de courte durée; si on ne les amène pas à réagir, ils deviennent indifférents et négligents. Même si on leur trouve du travail, ils ont pris de mauvaises habitudes, celle de rôder, par exemple, et emploient mal leurs heures de loisir. Les cours de perfectionnement ont remédié à quelques abus et ont fait beaucoup de bien; les plus appréciés étaient, à Zurich, les cours de langues étrangères, de sténographie, de cuisine, de premiers soins aux malades et aux accidentés. Les cours de cuisine étaient ouverts aux jeunes gens comme aux jeunes filles.

Nous pouvons conclure de ce qui précède que le chômage a des répercussions fâcheuses sur la santé de nos écoliers et de nos jeunes chômeurs et sur leur aptitude au travail. C'est une situation pénible et qui peut devenir plus intolérable encore. Mais, si nous étudions la situation en Allemagne et aux Etats-Unis, par exemple, nous pouvons nous dire privilégiés. La plus poignante détresse émane des rapports de ces pays que publie l'Union Internationale de Secours aux enfants. Les privations matérielles atteignent sérieusement la jeune génération. Il faut lire ces pages, dont toute exagération sentimentale a été soigneusement écartée, pour se rendre compte jusqu'à quel point le chômage, en détruisant à la longue l'harmonie de la famille et le rythme normal de la vie, compromet l'éducation intellectuelle, morale et sociale de l'enfant. V. DELACHAUX.

Toujours la Radio

Un bon nombre de lettres, répondant à notre dernier article sur ce sujet brûlant, nous ont apporté, soit l'écho de démarches faites auprès des autorités pour le rétablissement des causeries féministes, soit des protestations contre leur suppression, soit encore un jugement sévère sur le



A travers les Sociétés

La Société d'utilité publique des femmes suisses

A tenu sa 44^{me} Assemblée générale les 26 et 27 juin dernier, à Arbon. Environ 500 femmes venant de toutes les parties de la Suisse y prirent part. M^{lle} Bertha Trussel (Berne), qui fut pendant 22 ans une présidente des plus actives, ayant donné sa démission, a été nommée présidente honoraire. M^{me} Schmidt-Stamm (Saint-Gall) lui succéda à la présidence.

Le rapport annuel a donné un aperçu de l'activité étendue de la Société, qui compte actuellement 153 sections. Elle s'est occupée tout spécialement de la lutte contre la tuberculose, de l'organisation de cours divers, voire même de cours de cuisine pour jeunes garçons, d'œuvres d'entraide aux populations montagnardes, en faveur des chômeurs, aux mères de familles nécessiteuses etc. Une attention toute spéciale est vouée également par toutes les Sections à la question si importante de l'apprentissage ménager. Une fort belle conférence de M^{lle} Somazzi (Berne) sur ce sujet: *La mère comme éducatrice*, termina cette Assemblée. Z.

A Eben-Hezer.

En 1899, sœur Julie Hofmann recueillait, dans un petit appartement, à Lausanne, deux enfants infirmes et délaissés; avec douze enfants, elle s'installa ensuite dans une petite maison à Pully. Elle obtint du Conseil d'Etat la permission de

programme de l'heure *Quand les enfants sont couchés*. A Genève, comme dans le canton de Vaud, comme dans le Jura bernois, on l'estime inconvénient et bête, et une démarche d'ordre général paraît s'imposer.

Nous continuons, malgré les vacances, à recevoir très volontiers toutes les lettres que l'on nous adressera sur ce sujet, afin de pouvoir agir avec d'autant plus de poids auprès de qui de droit.

Le cinéma et les enfants dans le canton de Vaud

Par arrêté du 11 juillet 1933 et en complément des dispositions de l'arrêté du 4 octobre 1927 sur les cinématographes et les dépôts de films, le Conseil d'Etat du canton de Vaud vient d'interdire l'admission aux représentations cinématographiques des enfants âgés de moins de seize ans, même accompagnés. Dans certains cas même, le Département de Justice et Police et les municipalités pourront étendre cette interdiction aux jeunes gens n'ayant pas dix-huit ans révolus.

Sont exceptées de ces dispositions les représentations auxquelles les enfants peuvent être admis à la suite d'une décision prise par l'autorité municipale. Les enfants âgés de moins de seize ans pourront donc assister à des représentations cinématographiques ayant un caractère essentiellement instructif ou récréatif. La municipalité accordera l'autorisation après avoir, le cas échéant, consulté la Commission scolaire. Le programme de la représentation devra être soumis suffisamment à l'avance à l'autorité communale, qui se fera présenter les films sur l'écran chaque fois que les circonstances l'exigeront.

Ces nouvelles dispositions auront force de loi dès le 1^{er} août.

Bravo! Après l'arrêté du même ordre du Conseil d'Etat de Genève, la Suisse romande peut s'estimer « à la page » dans ce domaine. Et, sans doute, à Lausanne comme à Genève, le Cartel d'hygiène sociale et morale n'est-il pas étranger à cette décision...

L'activité du Comité International féminin pour le désarmement

Vient de paraître le rapport de ce Comité, dont nos lecteurs connaissent bien l'existence, sur l'ensemble de son activité depuis septembre 1931 — date de sa fondation — à juillet 1933. Son siège est, comme on le sait, à Genève, 25, quai du Mont-Blanc.

Ce rapport est intéressant et convainc sans peine ses lecteurs de l'utilité, de la nécessité même, de l'existence de ce Comité. Ses bureaux sont devenus un centre de travail international, où l'on se rencontre et se renseigne. Il transmet à la Conférence du Désarmement l'opinion publique féminine, et réciproquement tient ses organisations fondatrices au courant du travail fait par la Conférence, les renseignant aussi en temps utile sur les mesures urgentes à prendre, afin qu'elles puissent soulever l'opinion des femmes de leurs pays par des articles dans la presse, des meetings, etc.

Ce qui a déjà été accompli par ce Comité, les lecteurs de ce journal le savent: le grand effort de la pétition pour le désarmement, l'unification des points de vue des organisations fondatrices, les députations, les conférences d'étude, les meetings, les réunions familiales. L'édition de cartes postales, etc. Le Comité ne possède en propre ni ressources, ni fortune; l'aide financière lui est

faire une collecte annuelle qui lui permet de faire vivre ce petit monde. A côté des enfants, quelques hommes et des femmes incurables, infirmes, idiots, trouvent un asile auprès de sœur Julie.

Au bout de peu de temps, la maison devint trop petite. Confiant dans l'avenir, avec le soutien d'un comité, sœur Julie décida de bâtir l'asile de la Perraudetaz, à Pully, inauguré en 1910, où étaient admis femmes et hommes. Quelques années plus tard, cette maison, pourtant grande, était à son tour trop petite; la Prairie, à Chailly, fut alors achetée en 1920; les femmes y sont hospitalisées. Le nombre des admissions et des demandes croissant toujours, le Comité d'Eben-Hezer prit alors la résolution d'édifier un troisième asile, à Chailly, près de l'Ecole ménagère de la Société d'utilité publique des femmes suisses, qui a été inauguré le 27 mai. Les trois asiles d'Eben-Hezer peuvent recevoir plus de trois cents malades; le budget des trois maisons atteint plusieurs centaines de mille francs. Et les besoins sont grands encore.

N'est-ce pas l'occasion de répéter avec le Conseil d'Etat vaudois de 1920: « La femme ne sait ni créer, ni organiser, ni durer »? Les hommes ayant changé, il se pourrait que l'autorité exécutive vaudoise ait changé d'opinion, mais elle ne l'a point encore fait savoir...

S. BONARD.

Pour les enfants anormaux.

L'année 1932 a apporté à l'Association suisse en faveur des enfants anormaux l'aide précieuse du don national (337.000 fr.). Cette somme, jointe à la subvention fédérale, a permis d'organiser mieux plusieurs des œuvres de secours.

Le Secrétariat a pu faire valoir son influence dans certaines nouvelles lois cantonales d'assistance. Le Centre romand d'action a suscité la fondation de la Société romande en faveur des sourds-muets et a participé à la création du Foyer des aveugles à Genève.

Pour donner une idée des activités nombreuses et bienfaites de cette Association (rapport de

venue jusqu'ici des souscriptions des organisations fondatrices, de dons de collections. Aussi, et malgré la plus stricte économie, il ne lui reste que de quoi vivre pendant le mois d'août. Mais d'interrompre son activité, il ne peut être question, comme le témoigne une lettre de M. Henderson, le Président de la Conférence. Ce serait, écrit en substance celui-ci, une tragédie que la dissolution de ce Comité, et l'on ne peut trouver de termes assez élogieux pour apprécier les services qu'il a déjà rendus. Car, de plus en plus clairement, l'opinion publique exerce une très grande influence sur les décisions de la Conférence, et les gouvernements hésitent à s'engager, s'ils ne se sentent pas appuyés solidement par l'opinion de leurs peuples. Or, le travail déjà accompli par le Comité féminin est admirable et a puissamment aidé à faire comprendre au monde entier l'œuvre de la Conférence.

Si l'on arrive — comme Mr. Henderson le croit — à réaliser la 1^{re} Convention du Désarmement, une part de ce succès sera due au travail du Comité et des organisations féminines qu'il représente. Mais cette Convention une fois établie, il faudra la faire ratifier par les gouvernements et les parlements, et là encore la pression d'une opinion publique vigilante et bien renseignée sera nécessaire et urgente. Jamais les femmes n'ont eu à défendre une cause aussi importante et d'où peut sortir tant de bien ou tant de mal pour les générations futures.

Mr. Henderson pense que toutes les femmes estimeront comme lui qu'il faut soutenir financièrement le Comité féminin du désarmement et le faire durer. Nous sommes parfaitement d'accord avec lui, et souhaitons que toutes les Sociétés et toutes les femmes qu'intéresse cette question et l'importance de la paix mondiale envoient une contribution petite ou grande au Comité du désarmement, afin qu'il ne soit pas forcé de quitter la partie avant d'avoir atteint le but!

V. D.

Nous avons reçu...

Pour le « Fonds créé par M^{me} Gourd » (administration du journal):
M^{me} H. B. (Lausanne), en souvenir de son mari et de son intérêt pour le Mouvement 30 fr.

Pour le « Fonds du Centenaire »:
Groupe suffragiste de La Chaux-de-Fonds 20 fr.

Merci de tout cœur aux amis de notre journal qui soutiennent et encouragent de la sorte notre effort.

Le Mouvement Féministe

se vend au
numéro

à la Librairie Payot
Rue du Marché, Genève

à l'Union d. Femmes
Rue El.-Dumont, 22, Genève

à l'Administration
R. Micheli-du-Crest, 14, Gen.

à la Librairie Payot
Rue du Marché, Genève

à l'Union d. Femmes
Rue El.-Dumont, 22, Genève

à l'Administration
R. Micheli-du-Crest, 14, Gen.

IMPRIMERIE RICHTER. GENEVE

1932), nous citerons des chiffres. Il y a 195 institutions ayant obtenu la subvention fédérale, dont 12 pour aveugles, 17 pour sourds-muets, 28 pour arriérés, 5 pour épileptiques, 3 pour estropiés, 11 de catégories diverses, et 119 pour enfants difficiles. Le problème le plus ardu est celui de l'orientation professionnelle de tant d'infirmes.

L'Institut des sciences d'éducation à Genève, le *Heilpädagogische Seminar* de Zurich et celui de Lucerne forment des personnes capables d'enseigner et d'éduquer les enfants infirmes, et s'occupent aussi activement de prophylaxie médico-pédagogique.

A. DE M.

Congrès de l'Association internationale des Lycéens-Clubs.

Réuni à Rome en avril dernier, sous la présidence de M^{lle} Franciosi, ce Congrès a attiré dans la Ville Eternelle de très-nombreuses Lycéennes, qui ont été enchantées, autant de l'accueil qui leur a été fait que de la façon admirable dont ce Congrès avait été organisé. Les séances de travail ont été consacrées à des questions d'ordre administratif, puis aux relations internationales en matière littéraire et artistique; mais les fêtes, les réceptions, les visites de musées, d'institutions, les excursions ont occupé également une part très importante du temps des congressistes. Le Lycéum romain a su se conquérir sa place dans la capitale, et ses visiteurs ont eu l'occasion de s'en rendre compte.

Société genevoise d'utilité publique.

Les activités de cette société sont très utiles et variées, comme l'on peut s'en rendre compte en lisant son intéressant rapport de 1932: Citons le « Coin de terre », le visionnement de certains films, l'étude de questions d'urbanisme, des démarches pour obtenir des modifications à la loi sur les auberges, l'attribution du prix Robert-Schneiblin destiné à des cas de dévouement obscur prolongé et fécond, enfin le Dispensaire alcoolique qui signale 296 malades traités pendant l'année, 3557 visites et démarches et 525 lettres.